

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2019 À 21 H 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaient présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, SOULIÉ, ARMAND, BUADES, DEBAYLES, LARRIEU,
Procuration de M. STEIN donnée à M. MONTET

Absents excusés :

MM. LESCURE GILES BASSE GRIMAL STEIN, COMBRES

Secrétaire de séance :

Mme BUADES Danièle

ACHAT DE LA PARCELLE G N°615

M. le Maire informe les Conseil Municipal qu'il serait possible d'acheter la parcelle G N°615 sise route de l'usine à chaux, mise en vente dans le cadre de la succession Belaygue. Les héritiers de cette succession sont d'accords pour vendre cette parcelle à la commune au prix de 70 000 € (soixante-dix mille euros).

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cet achat.

Oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE D'ACHETER aux héritiers de la succession Belaygue la parcelle G N°615 sise route de l'usine à chaux au prix de 70 000 € (soixante-dix mille euros).
- DIT que les frais notariés seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

NOUVEAU CONTRAT AIDE CAE-CUI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'avoir recours à un nouvel emploi aidé « contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) » dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences (PEC) » au sein du service de la Mairie.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- le recours à un nouvel emploi aidé dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein du service de la Mairie comme suit :
1 agent administratif à la Mairie 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable sous conditions dans la limite de 24 mois.
- de fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre effectué.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention, le contrat et tous les documents s'y rapportant.

TARIFS DES ENTREES DU CHÂTEAU 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des entrées aux châteaux pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour l'année 2020 de maintenir les tarifs actuels, à savoir :

- | | |
|--|--------|
| - visite guidée adulte | 4,50 € |
| - visite audio guidée | 4,00 € |
| - visite libre adulte | 3,50 € |
| - visite guidée enfant et groupe | 3,00 € |
| - visite guidée groupe d'enfants | 2,50 € |
| - visite libre enfant et groupe | 2,50 € |
| - gratuit pour les enfants de – de 6 ans | |

TARIF NOUVEAU PRODUIT DU STOCK DES CHÂTEAUX 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer le tarif d'un nouveau produit pour le stock des châteaux 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif suivant :

- carte postale vue panoramique 1,00 €

TARIF DES LOYERS CONVENTIONNES AU 1ER JUILLET 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2019 il convient de réviser les loyers des logements conventionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

- d'augmenter le prix des loyers des logements conventionnés, à compter du 1^{er} juillet 2019 comme suit :

- maison Gardia studio	187,00 €
- maison Gardia T3	280,00 €
- Conciergerie T2	242,00 €
- Conciergerie T3	307,00 €

PRIX DES TICKETS DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer pour la prochaine rentrée, le prix des tickets de cantine scolaire qui sont actuellement à 2,80 € pour le ticket enfant et 3,00 € pour le ticket adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- de maintenir le prix actuel des tickets de cantine enfant et des tickets de cantine adulte.

A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, le tarif sera donc le suivant :

- 2,80 € pour le ticket enfant
- 3,00 € pour le ticket adulte

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE QUERCY VERT AVEYRON DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 37 [*nombre de sièges proposé selon un accord local*] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Décide de fixer, à 37 [*nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local*] le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Nègrepelisse	5693	7
Saint-Etienne-de Tulmont	3825	6
Albias	3298	5
Monclar-de-Quercy	1976	4
Léojac	1299	3
Montricoux	1204	2
Bioule	1139	2
Vaïssac	865	2
La Salvetat-Belmontet	818	2
Génébrières	667	1
Bruniquel	620	1
Verlhac-Tescou	534	1
Puygaillard-de-Quercy	397	1

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

NATATION SCOLAIRE 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place par les services de l'académie avec le concours de la Commune de NEGREPELISSE, d'un programme de séances de piscine pendant les mois de juin et septembre 2019.

Le principe de fonctionnement de ce service est la gratuité pour les enfants, et les dépenses de fonctionnement sont à la charge des communes intéressées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cette participation.

Après en avoir délibéré, et considérant que les séances de natation s'intègrent dans le système éducatif, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la participation d'un montant de 1083,00 € aux frais de fonctionnement de la piscine de NEGREPELISSE par les mois de juin et septembre 2019,
- PRECISE que cette somme sera mandatée à la Mairie de NEGREPELISSE,
- DECIDE de prendre également à charge les frais de fonctionnement de transport nécessaires à cette activité.